



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISON 2021 - 2022

(Feuille d'informations à conserver par le plongeur)

Calendrier de la rentrée : - samedi 4 septembre : Forum des associations - salle Jacques Anquetil (inscriptions)
- lundi 20 septembre : Reprise des cours

ACCES PISCINE INTERDIT AU DELA DU 1^{er} OCTOBRE SANS UN DOSSIER COMPLET

REGLEMENT DE LA COTISATION

Date de règlement : lors de l'inscription ou au plus tard le jour de la première séance de piscine (exclusivement par chèque).

Modalités : possibilité de faire 3 chèques (débités en octobre, novembre et décembre). Cependant, le montant du premier versement ne peut en aucun cas être inférieur aux charges afférentes à notre fédération de tutelle (FFESSM) : licence, assurance, participation aux affiliations régionales (région, département), etc. Ce montant minimum sera de 65 € pour tous les adhérents (base loisir 1) : **Adultes comme jeunes.**

- OZOIR PLONGEE accepte uniquement les coupons sport ANCV, exclusivement pour la partie couvrant la 'cotisation club' (demandez le tarif de la saison). *La monnaie ne peut être rendue sur les coupons, les chèques complémentaires devront être calculés en conséquence.*
Attention, nous ne pouvons accepter les « Chèques vacances » .

Ozoir Plongée ne vend pas de licence seule à un public extérieur au club.

Remarque : Le montant global de la cotisation comprend, outre la licence et les assurances telles que définies ci-dessus, l'entraînement en piscine (dirigé par les moniteurs bénévoles du club), le prêt du gros matériel pendant ces séances (bouteille, détendeur, gilet stabilisateur), les cours théoriques de préparation aux examens, secourisme, etc... dispensés par ces mêmes encadrants (en dehors des heures d'entraînement piscine : généralement le mardi en salle).

Pour tous niveaux :

- En cas de réussite aux examens, le coût de délivrance de la carte fédérale correspondante est compris dans le prix de la cotisation.
- En complément de l'activité piscine hebdomadaire, des séances mensuelles d'entraînement en fosses vous seront proposées, le coût de ces participations est, de même, compris dans le prix de la cotisation ; le calendrier de ces séances peut être consulté sur notre site internet ou sur le tableau d'affichage à la piscine.

Pour les enfants (cours du samedi) sont inclus dans l'adhésion la pochette avec passeport et carnet de plongée quand un diplôme est obtenu (Plongeur bronze, or, argent, et niveau 1). Les cartes de niveaux fédérales sont également prises en charge par le club.

A titre exceptionnel

ASSURANCES : (3 options possibles)

Trois options d'assurance individuelle accident sont possibles (loisirs 1, 2 ou 3). Dans tous les cas la Responsabilité Civile est incluse avec les mêmes garanties. Seuls les frais de recherche (France ou étranger), les frais médicaux ou chirurgicaux sur place, les capitaux décès ou d'invalidité, varient suivant l'option choisie (infos sur [ozoir-plongee.org](http://www.ozoir-plongee.org)).

Le club ne propose pas les options d'assurance dites « Loisir Top 1, 2 ou 3 » créées par Axa pour vos voyages plongées, qui font souvent double emploi avec celles des voyagistes. Libre à vous de les contracter à titre individuel auprès d'Axa (<http://www.assurdiving.com>).

IMPACTS DU CODIV 19 :

En signant le document : « *Fiche d'engagement du plongeur* » datés et signés, le plongeur s'engage à suivre les protocoles imposés par l'état, le département, la fédération de tutelle (FFESSM), la Mairie d'Ozoir la Ferrière ainsi qu'Ozoir Plongée, mis en place afin de réduire les risques de contamination du virus. Ces protocoles mis en place sont obligatoires pour pouvoir continuer l'activité de l'association. Ozoir Plongée refusera tout plongeur qui ne suivrait pas ces protocoles. **Les documents doivent impérativement être signés avant toute entrée dans le bassin de la piscine ou celui des fosses.**

Il est, par ailleurs, demandé à chaque plongeur de venir aux séances d'entraînement avec, si possible, son propre détendeur, celui-ci devant être désinfecté au préalable. Dans le cas où le plongeur ne possède pas de détendeur personnel, Ozoir plongée peut lui en prêter un pour la durée de la saison ; le plongeur devra alors en assurer la responsabilité en signant une « Fiche de prêt de matériel dans le cadre de la pandémie Covid 19 ». Un chèque de caution de 100 € lui sera demandé à cette occasion ; il lui sera restitué en fin de saison.

Cotisations 2021-2022 : suite à l'arrêt des activités de plongée d'octobre 2020 jusqu'à la reprise des activités en juin 2021, une indemnisation des anciens adhérents (2020-2021) sera mise en place sous forme de réduction de la cotisation 2021-2022. Elle sera de 80 €.

PLONGEE ENFANT (moins de 14 ans au 01/09/2021)

Pendant cette saison 2021-2022, OZOIR PLONGEE ne pourra assurer l'enseignement de la plongée pour les enfants de moins de 14 ans au 1^{er} septembre 2021

CANDIDATURES AUX EXAMENS FEDERAUX

Outre la licence fédérale incluse dans l'inscription, le passage des examens fédéraux dans notre structure requiert les conditions suivantes :

- être âgé de 14 ans révolus pour le niveau P1, de 16 ans pour le niveau P2 (+ autorisation du responsable légal du mineur) et de 18 ans pour les niveaux supérieurs
- pour tous niveaux, être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre, établi depuis moins d'un an, rédigé **absolument** sur le **formulaire officiel de la Fédération**, à présenter au médecin et obtenu sur notre site internet (www.ozoir-plongee.org/inscription/inscription.php) ou celui de la FFESSM. Ce certificat mentionnera l'autorisation donnée par le médecin pour le passage du niveau préparé.
- en outre, pour le passage du **niveau P2**, être en possession du niveau P1 (ou équivalent reconnu) **ET avoir effectué 15 plongées minimum en milieu naturel** (mer, lac...)
- et pour le passage du **niveau P3**, être en possession niveau P2 **ET un minimum de 50 plongées en milieu naturel sont requis**, avec au moins 15 plongées au-delà de 30 m et 10 plongées en autonomies (zone des 20 m). Une dizaine de ces plongées auront été faites dans un délai maximum d'un an précédant le stage final (troisième trimestre de la saison).

CERTIFICAT MEDICAL

Tout adhérent au club doit être titulaire d'un certificat médical **de non contre-indication à la plongée subaquatique en scaphandre** qui sera établi (validité : 1 an) par tout médecin, mais **de préférence** par un médecin fédéral ou titulaire d'un CES de médecine hyperbare, ou un médecin du sport, **ET obligatoirement** en cas de reprise de l'activité après un accident de plongée (ainsi que pour certaines pathologies, voir la liste des contre-indications au verso du formulaire).

Il est important pour chacun de surveiller en permanence la validité de son certificat.

DANS TOUS LES CAS le certificat médical **doit** être établi sur un **formulaire conforme au modèle type** de notre fédération de tutelle (à télécharger sur notre site internet : www.ozoir-plongee.org/inscription/inscription.php ou sur le site de la FFESSM) Munissez-vous de l'exemplaire papier (recto-verso comprenant la liste des contre-indications) lors de votre visite médicale ; à l'exception des médecins fédéraux, les autres praticiens ne possèdent pas nécessairement ce document.

RAPPEL : le certificat médical n'est valable qu'un an jour pour jour ; il doit être de nouveau ré-établi, **AU PLUS TARD** à son échéance. **L'accès au bassin est impossible sans certificat médical en cours de validité, même en début de saison.**

INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Les demandes sont à adresser au secrétariat du club. Les informations personnelles qui nous sont transmises ne sont exploitées informatiquement que pour la bonne gestion du club et la correspondance avec les organismes fédéraux ou d'assurance.

CONTACTS

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

Thierry (le Président), au 06 75 26 31 67 ou encore : thierry.denosmaison2@gmail.com

Plus d'infos sur notre site internet : <http://www.ozoir-plongee.org> vous trouverez toutes les infos et documents nécessaires.